
PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE RETOUR AUX PRINCIPES

On aurait fait sourire de pitié tous les politiciens anticléricaux de l'Europe, si on leur eût dit, l'année dernière, à pareille date, qu'avant peu, les nécessités de la défense nationale les obligeraient, bon gré mal gré, à un retour vers les principes catholiques dans le gouvernement de la société.

On sait trop bien ce que la Révolution a fait de la société ; elle a voulu la refaire, en lui donnant pour base l'égalité et, pour principe vital, la démocratie, qui n'est rien autre chose, dans le sens plein et ordinaire du mot, que le gouvernement de la société par le peuple. C'est ce que Léon XIII appelle, dans son encyclique *Immortale Dei*, le *droit nouveau*, qu'il définit ainsi : « Tous les hommes, dès lors qu'ils sont de même race et de même nature, sont semblables, et, par le fait, égaux entre eux dans la pratique de la vie ; chacun relève si bien de lui seul, qu'il n'est daucune façon soumis à l'autorité d'autrui ; il peut en toute liberté penser sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qu'il lui plaît ; personne n'a le droit de commander aux autres. Dans une société fondée sur ces principes, l'autorité publique n'est que la volonté du peuple, lequel, ne dépendant que de lui-même, est aussi le seul à se commander. Il choisit ses mandataires, mais de telle sorte qu'il leur délègue moins le droit que la fonction du pouvoir pour l'exercer en son nom. La souveraineté de Dieu est passée sous silence, exactement comme si Dieu n'existant pas, ou ne s'occupait en rien de la société du genre humain ; ou bien comme si les hommes, soit en particulier, soit en société, ne devaient rien à Dieu... De cette sorte, on le voit, l'État n'est autre chose que la multitude maîtresse et se gouvernant elle-même ; et dès lors que le peuple est censé la source de tout droit et de tout pouvoir, il s'en suit que l'État ne se croit lié à aucune obligation envers